

En plus d'aider financièrement à la construction d'institutions de formation, le gouvernement fédéral partage les dépenses d'administration de divers programmes appliqués en vertu des accords sur la formation technique et professionnelle, y compris l'accord sur la formation par l'apprentissage. Le but de ces programmes se rattache étroitement aux objectifs communs qui sont de former la main-d'œuvre canadienne à tous les niveaux inférieurs à celui de l'université et dans tous les domaines.

Le besoin de relever le niveau d'instruction et de compétence professionnelle chez les personnes qui font déjà partie de la main-d'œuvre fait l'objet d'efforts particuliers. Le gouvernement fédéral s'engage à partager les dépenses faites par les employeurs en vue d'établir et d'appliquer des programmes de formation approuvés pour leurs employés, surtout en ce qui concerne la formation d'hommes de métier, la réadaptation des travailleurs déplacés par suite de l'évolution technologique et la formation par l'apprentissage; l'État encourage également la formation à un niveau plus élevé ainsi que la réalisation d'autres programmes de formation. Un Service consultatif de la main-d'œuvre a été fondé en vue d'aider l'industrie à résoudre divers problèmes dans le domaine de la formation et de l'emploi des effectifs ouvriers et en vue de l'intéresser à la recherche en matière de main-d'œuvre.

En 1963, le Bureau fédéral de la statistique a effectué une enquête fragmentaire sur les programmes de formation organisés à l'intention des apprentis, des surveillants, et des ouvriers spécialisés dans des domaines tels que l'industrie manufacturière, les transports et communications, les mines, les carrières et puits de pétrole et les services d'utilité publique. Cette enquête a révélé que près de 17 p. 100 des entreprises observées dispensaient des cours de formation organisés; l'incidence était de 8 p. 100 dans le cas des établissements embauchant entre 15 et 50 personnes, et de 25 p. 100 dans le cas de ceux comptant 50 employés ou plus. Les petits établissements ont, sans aucun doute, plus de difficulté à appliquer de tels programmes; peut-être leur serait-il plus facile de le faire en collaboration avec d'autres entreprises, ou d'envoyer leurs employés suivre des cours du jour ou des cours à temps partiel dans des écoles techniques ou professionnelles.

### **Le rôle du gouvernement fédéral dans l'éducation**

D'après le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, on comptait, en 1960, 24 ministères ou organismes fédéraux dont l'activité dans le domaine de l'éducation les amenait à intervenir d'une façon ou d'une autre dans une dépense annuelle de plus de 168 millions en services éducationnels. L'apport fédéral comprend: subventions au titre du programme de subventions aux universités qu'administre la Fondation des universités canadiennes et dont le taux actuel de base s'établit à \$2 par habitant; aide aux étudiants qu'accorde le ministère de la Défense nationale par l'intermédiaire du programme d'instruction des officiers des Forces régulières (R.O.T.P.) et le truchement de trois collèges fédéraux pour les Forces armées (le *Royal Military College of Canada*, à Kingston, Ontario, le *Royal Roads*, à Victoria, C.-B., et le Collège Militaire Royal de Saint-Jean, à Saint-Jean, P.Q.); aide aux anciens combattants et aux enfants des morts de la guerre, par le ministère des Affaires des anciens combattants; bourses décernées par le Conseil national de recherches aux diplômés en sciences pures et sciences appliquées, et par le Conseil de recherches pour la défense aux fins des travaux de recherche entrepris *extra-muros* par les universités; subventions pour la formation de fonctionnaires sanitaires par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; subventions en vue de la formation professionnelle par le ministère du Travail; classes de langue et de citoyenneté dirigées par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration; initiatives de formation au pays et à l'étranger conformément au Plan de Colombo et aux autres initiatives d'aide extérieure relevant du Bureau de l'aide extérieure; films éducatifs par l'Office national du